

PRIX DE L'ABONNEMENT
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 octobre 1844.

Nous n'aimons pas les positions fausses, nous n'aimons pas les paroles obscures, voilées, ambiguës ; tout ce qui peut servir à l'intrigue nous répugne, tout ce qui n'est pas droit et franc nous inquiète : aussi avons-nous pour habitude de dire clairement notre pensée et de la dire sans réserve. Si on ne nous comprend pas, c'est qu'on ne veut pas nous comprendre ; si on interprète mal nos paroles, c'est qu'on a des raisons pour les dénaturer.

A l'occasion de l'élection de Savenay, nous avons protesté contre la tactique de la *Gazette de France*, nous avons montré les points de désaccord qui nous séparent, nous avons prouvé clairement qu'il n'y avait pas d'alliance possible entre elle et nous.

La *Gazette* s'était de ce que les électeurs radicaux de Savenay ont, par une détermination collective, voté tous pour M. de Genoude, elle a donc oublié qu'en plusieurs circonstances nous avons formellement déclaré que les *actes électoraux* ne peuvent pas nous engager, que notre parti est dans les masses non représentées. Les questions électorales peuvent intéresser la *Gazette*, elles nous touchent faiblement, et tant que la loi électorale sera livrée à telle ou telle classe de privilégiés, ce n'est pas dans cette classe que nous chercherons des appuis. Nous n'irons pas naïvement nous en remettre à quelques censitaires du soin de régler les véritables intérêts de la démocratie. Dans la position qu'ils occupent, ils n'ont ni assez de liberté d'action ni assez d'influence pour pouvoir agir conformément aux principes que nous soutenons. Nous voulons bien leur tenir compte de leur bonne volonté, de leurs efforts ; mais nous ne voulons pas donner à leurs actes une importance exagérée, et considérer, par exemple, que les électeurs radicaux de Savenay ont engagé notre parti.

Avec les lois qui nous régissent, il est facile de parler au nom des radicaux et de se porter fort pour eux ; mais, en y réfléchissant, la *Gazette* comprendra bien que tout cela n'a pas de portée, et que la plupart des actes sont sans signification par cette raison qu'il n'y a pas de mandat régulier reçu ou donné pour parler et agir au nom des classes non représentées.

Mais, nous dit la *Gazette*, les électeurs de Savenay ont agi d'après les conseils de MM. Arago et Cormenin. Voici qui est un peu plus grave. Sans doute MM. Arago et Cormenin sont des hommes importants qui peuvent avoir autorité dans nos rangs ; mais dans cette affaire ils ont agi isolément et en dehors de toute consultation. Ces messieurs, dans la chambre des députés, sont dans une position étroite et gênée, ils y souffrent, ils voudraient respirer plus à leur aise, et pour cela ils cherchent par tous les moyens à en agrandir les portes ; nous comprenons leur préoccupation, mais

nous ne la partageons pas. D'ailleurs, MM. Arago et Cormenin, en matière électorale, ont toujours agi en dehors du parti radical ; ils se sont cru, à tort ou à raison, le droit de décider seuls ces questions. Libre à eux, mais libre à nous aussi de ne pas les suivre.

Ce que nous savons parfaitement, c'est qu'après la révolution de 1830 et durant les premières années qui ont suivi, on aurait fort mal accueilli dans les réunions populaires les députés qui auraient conseillé à des électeurs de voter pour M. de Genoude.

Notre parti a été vaincu, désorganisé, et chacun aujourd'hui croit pouvoir l'engager. Sur ce point on se trompe. Si les hommes qui le composaient ont été dispersés et ne peuvent plus se concerter, les principes qu'ils ont constamment soutenus n'en subsistent pas moins, et en toute occasion nous saurons les rappeler, afin de les maintenir dans les consciences. Ainsi, que la *Gazette de France*, qui aime tant les distinctions, veuille bien nous permettre de distinguer entre des actes individuels et des actes collectifs. Jusqu'à présent nous n'avons rien vu qui ait pu engager le parti démocratique dans une fausse alliance, et nous nous croyons parfaitement en droit de la répudier.

En disant à la *Gazette* qu'elle nous empêchait de nous servir de nos armes politiques, nous avons dit une chose vraie. Tant qu'elle sera mêlée aux affaires électorales du parti radical, nous verrons la plupart des hommes de progrès se rejeter dans les rangs des conservateurs ; ils ne voudront pas donner à Henri V des chances de rentrer en France. Pour eux, telle sera toujours la cause déterminante pour ne pas avancer. Vous aurez beau affirmer que vous voulez avant tout faire triompher les principes de liberté, ils ne vous croiront pas, et ils auront raison. Dans les partis, on trouve parfois des hommes intelligents et généreux qui sacrifient certains intérêts au bien public ; mais ces hommes ne sont jamais que des exceptions, et les partis n'abandonnent jamais leurs intérêts positifs et directs.

Assurément, les intérêts du parti légitimiste ne sont pas identiques à ceux du parti démocratique, et leur coordination est impossible, tous les hommes de sens le comprennent ; aucune alliance honnête et loyale ne peut exister entre ces deux partis.

La *Gazette* affirme qu'elle veut une représentation vraie de la France, mais elle la veut au moyen de l'élection à deux degrés ; or, cette élection est tout-à-fait contraire à une représentation vraie. Ce mode de représentation qu'elle réclame, la *Gazette* croit-elle qu'on puisse l'obtenir par des moyens tortueux ? Croit-elle que l'opinion soit bien édifiée en voyant des radicaux tendre la main aux anciens amis de M. de Villèle ?

Quand on voit des coalitions semblables, on se demande ce qu'il

en ressortira ; pour notre compte, nous ne sommes pas fort rassurés à cet égard, et nous serions même très-embarrassés de pouvoir augurer quelque chose de bon pour la France d'une modification dans ses institutions qui serait amenée par une coalition pareille. Aussi nous tenons-nous sur nos gardes, tout en conseillant à nos amis politiques qui sont électeurs à ne pas se mêler à de telles combinaisons. Mieux vaut ne pas user d'un droit que d'en abuser, et, pour un radical, c'est en abuser que de le faire servir à rendre quelque vitalité politique aux hommes que la révolution de 1830 a renversés.

En vérité, nous assistons en ces temps-ci à d'étranges choses. Ces jours passés, M. de Larocheboucauld-Liancourt est présenté au roi ; le roi, à cette occasion, fait une allocution dans laquelle il porte très-haut les avantages de la paix. La presse dynastique s'émeut et jette les hauts cris ; nous nous en étonnons, nous disons que si le roi parle et agit en dehors des principes constitutionnels, c'est un peu sa faute, et voici qu'un journal de cette ville nous reproche d'avoir fait du scandale. Allons donc, Messieurs ! un peu de sang-froid ! Est-il vrai, oui ou non, que le roi a fait un discours ? Dans ce discours a-t-il parlé, oui ou non, des avantages de la paix ? Était-ce son droit ou n'était-ce pas son droit ? Nous ne nous sommes pas occupés de le savoir. Pour nous, le roi gouverne et règne, ou à peu près ; il y a long-temps que c'est notre opinion. Maintenant, de quoi vous plaignez-vous ? Ne pensez-vous pas que c'est le système du roi qui a sauvé la France des périls de la guerre ? Ne le dites-vous pas à chaque instant sur tous les tons ? Ce sont là des faits patents et irrévocables. Eh bien ! nous qui n'appartenons pas le moins du monde au parti de la paix à tout prix, nous qui croyons que la guerre peut parfois sauver une nation de la honte et de l'abaissement, nous ne pouvons pas, parce que le roi, dans un discours, a insisté sur les avantages de la paix, changer notre opinion, et quand nous voyons l'opinion ministérielle passer par sa bouche, nous devons en faire l'appréciation.

Est-ce la pensée personnelle du roi qui s'est produite ? Cela est probable. Est-ce la pensée ministérielle ? Cela est certain. Mais, en tout cas, c'est la pensée d'un parti que nous combattons et que nous voulons écarter des affaires. C'est notre droit, ce nous semble ; c'est notre droit, quand nous voyons qu'il cherche à se corroborer par un moyen plus ou moins régulier, de nous y opposer. Autrement, à quoi servirait la liberté de la presse ?

Il se trouverait donc des cas où certaines opinions ne pourraient pas être débattues ? Pour les placer hors du droit de discussion, il suffirait de leur donner pour organe, soit le roi, soit les princes. Alors ceci équivaldrait de fait à la censure.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 4 OCTOBRE.

CHRONIQUE THÉÂTRALE.

Depuis quelque temps les vaudevillistes et les dramaturges, fatigués de solliciter vainement leur imagination appauvrie, n'ont rien trouvé de mieux, pour raviver leur verve, que de se donner au diable. La plupart, malheureusement, ont compté sans leur hôte, et Lucifer a déjà joué plus d'un mauvais tour à ces pauvres auteurs aux abois, en coupant les ailes à leurs rêves et en jetant sur leurs épaules un lourd et froid manteau de plomb. Pour l'honneur de Satan, bel ange déchu après tout, croyons qu'il a beaucoup plus d'esprit que ces messieurs voudraient le faire croire, et que c'est aux auteurs eux-mêmes de leur part de mettre autant de fades niaiseries et de cailloux indigestes sur le compte du poétique héros de Milton.

Quand un homme d'esprit fait une sottise, a dit Goethe, il est à remarquer qu'il ne la fait jamais médiocre. C'est un peu le cas de M. Eugène Cormon, l'auteur du *Diable à Lyon*, et s'il n'avait déjà donné d'assez nombreuses preuves de talent, ce serait à ne pas priser bien haut sa verve dramatique que de le juger d'après son dernier ouvrage. Il est vrai qu'aux débuts où les idées lui ont fait défaut, il a été assez bien inspiré pour appeler à son aide un habile prestidigitateur, M. Savette, dont le pinceau a fait merveille, bien qu'il n'eût à sa disposition que des cadres assez rétrécis. Son quai de la Charité et son inondation de l'île-Barbe sont deux décors d'un bel effet, et ils suffiraient seuls au succès, s'il n'y avait pas aussi, il faut le dire, quelques scènes assez amusantes et d'un comique assez franc dans cette trop longue œuvre de M. Cormon.

Il fait nuit, et, au milieu des tonnerres et des éclairs, deux diables, Satan et son neveu Lucio, viennent s'abattre sur la terrasse de Fourvières. « Je te donne, dit Satan à son neveu, la permission de parcourir le monde sous quelque forme qu'il te plaira, et d'y chercher femme, après quoi tu nous amèneras ton épouse pour que nous célébrions tes noces au plus profond des abîmes, de la façon la plus diabolique qu'il nous sera possible. »

Il fait jour, et Lucio, en frac noir, en bottes vernies, et une casquette de voyage coquettement posée sur l'oreille, s'en va frapper à la porte du premier cabaretier de Fourvière, lequel, en lui servant de la bière Combalot, lui raconte que Lyon est la seconde ville de France, et que l'endroit où ils se trouvent est un des plus beaux points de vue du monde. Ici nous nous attendons à un dialogue vif, spirituel, mordant, à la hauteur pour le moins de la situation. Mais voici que Lucio s'empare tout-à-coup d'un fol amour pour une jeune ouvrière en soie, laquelle venait prier Notre-Dame de Fourvière, — est protégée par une jeune religieuse, sœur Marthe. Lucio va se plaindre bientôt entre son bon et son mauvais ange. Nous retombons en plein *Robert-le-Diable* dérangé.

Le théâtre représente l'atelier de Louise. Là se donnent rendez-vous d'assez bonnes figures, des amis bruyants et dévoués : Boulicot, un noceur premier numéro ; Marion, sa future ; puis le frère du fiancé de Louise, un ouvrier du port, dont un des grands mérites est d'administrer de merveil-

leux coups de poing à ceux que le hasard a placés près de lui, alors qu'il a le cœur content. Nous vous recommandons ces coups de poing comme une chose fort désopilante.

Dans ce modeste intérieur, on cause beaucoup mariage, on chante des refrains d'une facture originale, on rit, on s'embrasse. Tout allait au mieux, lorsque Lucio arrive. Louise est fascinée par son regard. Il est vrai que ce Lucio, pour plaire, n'a guère que le regard, car, pour son esprit, il le tient soigneusement caché. Ah ! si ; outre son œil fascinateur, il a encore quelque chose qui mérite considération : de l'or, beaucoup d'or !

Donc Louise est sur le point de se voir réduite à la misère. Son père, il est vrai, lui a laissé pour héritage une petite maison, mais aussi beaucoup de dettes. Il est du devoir de sa fille d'acquiescer les dettes paternelles. C'en est fait, la maison va être vendue, quand Lucio, déguisé en maçon, apporte un coffre plein d'or, qu'il prétend avoir trouvé en réparant un mur qui entoure le jardin de M^{lle} Louise.

L'ex-ouvrière mène grand train et donne des fêtes splendides. Lucio est un de ses adorateurs les plus empressés. Malheureusement Louise a un amour profond au cœur ; elle a racheté le congé de son fiancé, et celui-ci devient bientôt pour Lucio un rival redoutable.

Va donc pour les moyens violents ! Lucio donne cent louis à un des domestiques de Louise pour qu'il aille à laisser seulement une fenêtre ouverte, celle de la chambre à coucher de sa maîtresse. O Antony ! combien nous préférons ton carreau de vitre cassé à cette triste fenêtre vulgairement ouverte par les mains mercenaires d'un valet. Il y a entre Lucio et toi toute la différence de la poésie à la prose. A quoi donc sert-il d'avoir un esprit diabolique pour en faire un aussi mauvais usage que ce pauvre Lucio ! Or, une fois dans la chambre, Lucio s'approche de l'alcove de Louise, mais c'est la sœur Marthe qu'il rencontre. Elle sonne, un domestique paraît. « Reconduisez Monsieur, lui dit-elle en désignant du doigt Lucio confus. — Malédiction ! » s'écrie le neveu de Satan. Encore une fois, Lucio, qu'as-tu fait de ton esprit ? Le commis-voyageur le plus novice se fût tiré bien plus habilement d'une pareille situation.

Au quatrième acte, nous sommes sur le quai de la Charité. Lucio s'est fait débardeur philosophe. Le monsieur qui, au premier acte, voulait vendre la maison de Louise, a, pour ainsi dire, toute sa fortune placée dans un bateau chargé de denrées coloniales. Le susdit bateau ne contient pas moins de trois millions en pains de sucre. Le monsieur conduira Louise dans son bateau pour qu'elle ait à admirer l'immense fortune sucrière qu'il met à ses pieds. Le bateau sombrera, chose assez naturelle, quand on pense à son phénoménal chargement. Albin, le soldat d'Afrique, court pour sauver celle qu'il aime, alors que les eaux sont près de l'engloutir ; mais la cheminée du bateau à vapeur, en lui brisant la tête, arrête son dévouement. C'est donc Lucio qui sauvera Louise. Il n'a pas mis sa griffe en toute cette affaire pour n'en pas tirer parti.

Maladroit Lucio ! Nous sommes à l'Hôpital ; la sœur Marthe, à force de soins, a rendu Albin à la vie, et voici Lucio qui, sous les traits d'un vieillard moribond, se fait recevoir à l'hospice, seulement pour savoir ce qu'est devenue cette Louise qu'il est censé avoir arrachée à la fureur du Rhône. Il apprend par sœur Marthe que l'objet de son infernal amour est caché dans l'Hôpital, attendant le rétablissement d'Albin pour lui offrir définitivement sa fortune et son cœur.

vement sa fortune et son cœur.

« N'importe, Louise m'appartiendra ! » se dit de nouveau Lucio, qui n'a pas employé déjà moins de quatre grands actes, plus un prologue, à répéter la même phrase, sans avoir encore trouvé le moindre moyen quelque peu ingénieux pour arriver à la réalisation de ses projets. Si le diable avait réellement aussi peu d'esprit que veut bien lui en prêter M. Cormon, il n'y aurait plus à s'étonner que Satan ait perdu le ciel par sa faute. — Lucio n'est que le neveu du diable, nous répondra l'auteur. — Oui, mais ce neveu se dit l'élève de son oncle, et de deux choses l'une : ou le neveu n'est qu'un imbécile, ou Satan n'est qu'un cuistre.

On célèbre à l'île-Barbe la nocce du joyeux Boulicot et de Marion. Louise, dont la vertu s'est mise sous la sauvegarde de sœur Marthe, s'est complètement réhabilitée aux yeux de son fiancé, qui avait le tort de croire cet inoffensif Lucio un rival heureux. Donc, à la danse, et vive la joie ! Mais la terrible inondation de 1840 n'a pas encore dit son dernier mot à tous ces joyeux personnages. Le danger est pressant. Les mariés et les gens de la noce sont sur le point de devenir la proie du terrible élément. Sauvez-qui peut ! Enfin Lucio voit lui sourire une magnifique occasion de s'emparer de cette Louise tant désirée. Un seul mot l'arrache à Lucio : « Notre-Dame de Fourvières, ayez pitié de moi ! » Et le neveu de Satan tombe foudroyé. Il ne reste plus qu'à sauver Louise que la violence des flots ballotte en tous sens. Une barque paraît, conduite par son fiancé et les amis de l'atelier. La pauvre fille est repêchée une seconde fois, et sa vertu est enfin récompensée.

Quant à M. Lucio, nous ne doutons pas qu'il n'ait reçu, à son retour aux enfers, une éloquente réprimande de son oncle Satan. Il aura eu fort à faire, s'il a voulu justifier toutes ses maladresses, sa pusillanimité, ses galanteries de mauvais goût, ses reparties vulgaires, enfin tout son pauvre esprit de pacotille. *Quantum mutatus ab illo !* lui aura dit son respectable oncle. — Traduction libre : Mon neveu, vous êtes un niais.

Cependant, malgré tous ses défauts, ce nouveau drame est appelé à de nombreuses représentations. La mise en scène est bien soignée : on y reconnaît la main habile de M. Lefebvre, le régisseur. Quant aux acteurs, ils s'acquittent de leurs rôles avec beaucoup de verve. MM. Ambroise, Poirier, Lambert, Henry, et M^{mes} Wable et Buycet s'y font justement applaudir. Les deux scènes des chansonnettes sont des plus amusantes, et dites avec beaucoup d'entrain par MM. Ambroise et Poirier, et les décors de M. Savette méritent d'être vus. Pour une pièce quasi du cru, c'est un succès.

Au Grand-Théâtre, M. Poulter a donné mardi sa dernière représentation. Malheureusement ce jeune ténor de tant de goût et à la voix si suave et si naturelle n'a pu toujours vaincre l'indisposition assez grave qui le poursuit depuis quelques semaines. Une seule représentation, celle de *la Juive*, a pu prouver aux nombreux admirateurs de son talent tous les progrès qu'il a faits, et qui lui ont valu ce soir-là des applaudissements unanimes et les honneurs du rappel. Il est fâcheux qu'on n'ait pas encore écrit pour cet artiste, car il y a dans sa voix d'admirables qualités dont on pourrait tirer un excellent parti.

M. Godinho, un ténor qui, depuis cinq ans, obtient dans les principales villes les plus brillants succès, vient d'être engagé pour cette année par notre nouveau directeur, qui a su profiter habilement de la fermeture du

Quant à nous, tout acte politique nous paraît de notre domaine; reste maintenant à l'apprécier avec convenance et dignité, et c'est ce que nous tenons toujours à faire. D'ailleurs, ce n'est pas tant le discours du roi qui nous a occupés que les singulières clameurs de la presse dynastique, qui a l'air de ne pas comprendre que ses idées sur le régime représentatif ne sont aucunement acceptées par les conservateurs et qu'on ne s'en soucie guères. En voici bien une nouvelle preuve.

L'opposition dynastique trouve le voyage du roi intempestif et fort peu constitutionnel. Elle a raison; mais le voyage se fera, parce que le ministère, qui veut avant tout maintenir l'alliance anglaise, se gardera bien d'en dissuader le roi, et parce que le roi lui-même, qui tient beaucoup à ne pas changer de système, pense dans son voyage briser un peu les fils noués récemment par l'empereur Nicolas. C'est là un but déterminant, et toutes les plaintes des feuilles dynastiques ne détourneront pas le roi de son projet. Réussira-t-il? Nous ne savons; mais nous sommes tentés de croire que c'est un peu le travail de Pénélope qu'il entreprend.

Voici textuellement l'adresse présentée à Louis-Philippe, au mois de juillet dernier, par M. le marquis de Larochefoucauld-Liancourt, au nom des président et secrétaires de la Société de la Paix des Etats-Unis, et à laquelle le roi a fait la fameuse réponse que toute la France connaît aujourd'hui :

« Sire, les Sociétés de la Paix d'Amérique, ayant appris que Votre Majesté avait exprimé les plus admirables sentiments en faveur de la paix à l'audience qu'elle a accordée, le 20 juillet dernier, à ceux de leurs membres qu'elles avaient délégués au congrès général tenu à Londres, et profondément touchées de voir se maintenir le règne d'une politique pacifique, constamment soutenue depuis l'avènement au trône de Votre Majesté, désirent lui témoigner respectueusement leur gratitude et leur admiration pour l'influence qu'elle a employée à maintenir la paix entre toutes les nations chrétiennes.

« Après que Votre Majesté a été élevée au trône d'une nation puissante et belliqueuse, nous l'avons contemplée avec une juste admiration, lorsque, poussée à la guerre par les plus actives influences, elle a su leur résister avec fermeté et se montrer la conservatrice de la paix européenne, l'amie, la bienfaitrice de l'humanité.

« Nous félicitons Votre Majesté de la gloire d'un règne qui lui a permis de répandre tant de bienfaits sur les hommes. C'est non seulement au nom de la société que nous représentons, mais au nom de toute l'Amérique et de l'humanité entière, que nous désirons rendre hommage au magnanime bienfaiteur de la chrétienté.

« Daignez, très-illustré roi, nous permettre de vous supplier de poursuivre votre bienfaisance politique; car, Votre Majesté l'a justement dit, la paix est le premier besoin des peuples. Nous ne connaissons aucun monarque aussi capable de marcher avec succès vers ce but, et de procurer au monde les biens inestimables d'une constante paix. Votre Majesté sait quels sont les moyens les plus efficaces pour obtenir ce résultat; mais, nous rappelant les heureux cas de médiation indiqués par elle aux députés du congrès de la paix et l'approbation qu'elle a hautement accordée en toute occasion au principe lui-même, nous supplions instamment Votre Majesté de vouloir bien user de son influence royale auprès de toutes les nations civilisées pour les amener à régler par la médiation tous les différends qui pourraient s'élever entre elles, en introduisant cette condition dans leurs traités comme partie essentielle de la loi internationale.

« Une telle mission est digne du successeur de Henri IV, qui, de bénie et glorieuse mémoire, conçut le projet d'unir l'Europe par une confédération pacifique, perpétuelle, dont sa mort prématurée empêcha l'exécution.

« Oui, nous pensons qu'en poursuivant ces mesures pacifiques, qui ont déjà contribué au bonheur de la France, à la tran-

quillité de l'Europe et au bien-être du monde, les siècles à venir adjugeront à Louis-Philippe une gloire que mille victoires n'auraient pu lui acquérir.

« Au nom des Sociétés de la Paix de l'Amérique :

« SAMUEL E. COUERS, président;
« GEORGES C. BECKWITH, secrétaire correspondant;
« THOMAS DROWN, secrétaire-archiviste;
« JAMES L. BAKER, secrétaire-adjoint;
« J.-P. BLANCHARD, agent général. »

C'est à cette adresse, présenté par M. de Larochefoucauld, que le roi répondit par cette fameuse phrase :

« Il n'y a jamais d'avantages à faire la guerre, même quand on a atteint le but pour lequel on a combattu, parce qu'en définitive, on a toujours perdu plus qu'on ne gagne, etc., etc. »

L'exactitude n'est plus la politesse des princes. Nous avons changé tout cela. Quand le duc de Nemours revint de la seconde expédition de Constantine, où il avait assisté en amateur, regardant de loin l'assaut où succombait, blessé à mort, le brave Combes, il devait aborder à Marseille, où les bourgeois courtisans avaient préparé un superbe banquet à 100 francs par tête, et où la municipalité, d'accord avec la préfecture avait organisé une fête brillante. Les Marseillais furent obligés de manger leurs provisions. La déception fut amère; les vers des poètes marseillais écrits en français et en patois furent mis de côté pour servir dans une autre occasion.

Cette occasion s'était enfin présentée. Le prince de Joinville, revenant de Cadix après avoir envoyé des boulets aux murailles de Tanger et de Mogador, pouvait servir naturellement de point de mire aux suffrages, aux compliments, aux vers comme à la prose des autorités de Toulon. Aussi la ville avait-elle voté 20,000 fr., dont la plus grande partie avait déjà servi à dresser des arcs-de-triomphe ornés de feuillages, de devises, d'emblèmes de la victoire; les demoiselles vêtues de blanc apprenaient leurs compliments; les poètes se torturaient le cerveau pour faire rimer gloire et victoire, *Tanger et Mogador*; les feuillages se fanèrent inutilement, les jeunes filles vêtues de blanc restèrent auprès de leurs mamans, les autorités en seront pour leurs harangues, et la ville paiera les frais d'une fête qui ne sera pas donnée. M. le prince de Joinville, que nous ne saurions désapprouver, n'a pas jugé à propos de débarquer à Toulon, et voici ce qu'on lit dans le *Moniteur* :

« Une dépêche télégraphique de Cherbourg, parvenue hier au soir à M. le ministre de la marine et des colonies, annonce que la corvette à vapeur le *Pluton*, portant le pavillon de S. A. R. M. le prince de Joinville, a paru dans la même journée en vue de ce port, vers une heure de l'après-midi, et a continué de faire route pour le Havre.

« S. A. R. avait quitté Cadix le 22, après avoir reçu les derniers comptes qui devaient lui être rendus sur les opérations régulièrement effectuées pour l'évacuation de l'île de Mogador, opérations terminées depuis le 16, et après avoir pourvu personnellement à l'expédition successive sur Toulon des vaisseaux et autres bâtiments composant l'escadre qui avait été placée sous ses ordres. »

M. le prince de Joinville, que nous ne désapprouvons pas, avouons-le, aurait dû seulement éviter des frais à la ville de Toulon, en la prévenant, avant que les dépenses principales ne fussent faites, qu'il ne la visiterait pas. Il l'a bien prévenue, mais un peu tard. On lit à cet effet ce qui suit dans la *Sentinelle de Toulon* :

« Aujourd'hui, à onze heures du matin, on a signalé un vaisseau et un bâtiment à vapeur, et l'on a supposé que ces navires ramenaient le prince de Joinville; aussitôt toutes les autorités se sont tenues prêtes à recevoir S. A. R., mais à cinq heures du soir on a appris qu'elle n'était pas à bord. Les troupes sont rentrées dans leurs casernes, et M. l'amiral préfet maritime a annulé tous les ordres précédemment donnés au sujet de la prochaine arrivée du prince de Joinville. A cinq heures et demie, le vaisseau amiral le *Suffren* et la frégate à vapeur le *Montezuma* ont pris l'entrée. Ces bâtiments ont quitté Cadix le 21 de ce mois.

« Le lendemain, le prince a dû partir directement pour Eu. Ainsi, S. A. R., quoique à regret, renonce à passer par Toulon, où elle savait qu'une brillante réception lui était préparée.

« On assure que, ne recevant pas de nouvelles de la princesse de Joinville, le prince avait conçu de ce silence une légitime inquiétude qui justifie sa détermination. D'ailleurs, le prince de Joinville est légèrement indisposé; toutes ces circonstances ont dû l'engager à rentrer promptement dans le sein de sa royale famille. Ces explications sont d'autant plus plaisantes que, si le prince était inquiet sur la santé de sa femme, il pouvait être plus tôt à Toulon qu'au Tréport, et se plaçait, à Toulon, à portée du télégraphe. Quant à sa légère indisposition, elle se serait guérie aussitôt et aussi bien à Toulon que sur les côtes de Normandie ou à Paris. Marseille et Toulon peuvent maintenant se consoler entre elles, ainsi qu'à du le faire dernièrement la ville de Dieppe qui, lors de l'inauguration de la statue de Duquesne, le vainqueur de l'Anglais, a vainement attendu S. M., dont on avait promis la présence à cette fête nationale.

Paris, le 1^{er} octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Tout le monde a remarqué avec surprise et avec peine la légèreté qui avait présidé à la composition de la commission chargée d'une prétendue réorganisation de l'Ecole Polytechnique. Le *Journal des Débats* se plaint lui-même du choix des commissaires et dit que les corps militaires y dominent trop les corps civils. Les ponts et chaussées, à qui l'Etat remet plus de 150 millions par an, n'y comptent qu'un représentant. Le corps des mines n'y figure pas du tout, non plus que le corps des constructions navales. En revanche, on y trouve M. d'Haubersaert fils, qui, en qualité d'élève de Casimir Périer, représente probablement dans la commission la discipline.

Nous sommes de l'avis du *Journal des Débats* quand il critique la composition de la commission; mais le gouvernement a dû se préoccuper avant tout de trouver dans les commissaires des agents dociles de ses volontés. Il faut soustraire l'Ecole à l'influence de l'Académie des Sciences, qui suit le plus souvent l'impulsion de M. Arago; c'est d'adversaires de S. M. Arago qu'il fallait avant tout remplir la liste des commissaires, et on n'en aurait peut-être pas trouvé dans les ponts et chaussées et dans les mines.

Les *Débats* pensent que les modifications suivantes seront nécessaires dans l'enseignement de l'Ecole : transporter des écoles d'application à l'Ecole Polytechnique quelques branches de leur enseignement, et faire dans l'Ecole un cours sur l'art des constructions dans ses rapports avec la mécanique rationnelle; exiger pour l'admission à l'Ecole une partie du calcul différentiel et intégral, et retrancher du programme la statique; exiger aussi pour l'admission plus de dessin.

Ces modifications, dont nous ne nous faisons pas juge, les conseils d'admission et de perfectionnement n'en ont pas réclamées encore, et l'on nous permettra de croire jusqu'à preuve du contraire que ces conseils, formés des savants et des professeurs les plus éminents de la France et du monde entier, valent un peu mieux que M. Michel Chevalier, le faiseur de romans à l'usage de l'industrie et de l'enseignement industriel. M. Michel Chevalier voudrait voir faire dans l'Ecole un cours sur l'art des constructions, etc.; qui sait? peut-être pousserait-il le dévouement jusqu'à faire lui-même ce cours, et l'article de l'ex-saint-simonien n'est peut-être qu'une pétition.

Quoi qu'il en soit, n'est-il pas profondément douloureux de voir notre Ecole Polytechnique, notre orgueil à tous, livrée ainsi à la vandale incapacité de quelques agents des rancunes ministérielles, et cette nouvelle indignité ne trouvera-t-elle point place, devant la chambre, parmi les griefs de l'opposition?

— Louis-Philippe est parti aujourd'hui pour le château d'Eu. S. M. s'embarquera au Tréport le 5 dans la soirée, ou dans la matinée du 6, jour où il entrera dans sa 72^e année. M. le duc de Montpensier sera, dit-on, le seul membre de la famille royale qui accompagnera le roi dans la visite qu'il va faire à la reine d'Angleterre.

— On remarquait avant-hier, à la solennité des Tuileries, l'absence de M^{lle} la princesse de Joinville. C'est à l'état de cette jeune princesse, accouchée depuis six semaines, que l'on attribue la détermination prise par la reine Marie-Amélie de renoncer au voyage d'Angleterre.

théâtre de Marseille, M. Godinho doit débiter vendredi dans *Lucie*; ses deux autres débuts auront lieu dans la *Favorite* et dans les *Huguenots*. Ce ténor a déjà donné sur notre Grand-Théâtre deux représentations qui nous font bien augurer de sa réussite.

Vous vous rappelez sans doute le ténor Raguenot, qu'une grave indisposition éloigna pendant quelque temps de notre scène. Il vient de débiter à Rouen. Voici ce que nous lisons dans le *Mémorial* :

« M. Raguenot faisait pour la forme son troisième début dans *Guillaume Tell*. Hâtons-nous de le dire, il a eu un grand et légitime succès pendant tout le cours de la soirée. Les ravissantes phrases du premier duo ont été dites avec charme et méthode; les fameuses notes de poitrine, tant attendues, sont sorties triomphantes, et dans le duo du second acte, l'habileté de l'artiste s'est développée avec adresse; enfin le trio final nous a montré le comédien dramatique. Après ces réussites, l'air du quatrième acte ne pouvait être douteux; aussi M. Raguenot a-t-il électrisé la salle entière, qui l'a rappelé. Il a fait ses deux premiers débuts dans *Robert* et dans la *Juive*, deux épreuves où il a obtenu d'unanimes applaudissements. »

M. Dunan, un Lyonnais dont on a applaudi souvent ici la belle voix, vient de terminer à Metz ses débuts d'une manière remarquable comme première basse.

L'affiche du Grand-Théâtre annonce un ballet nouveau en trois actes de la composition de M. Bartholomin, les *Deux Maudits* ou l'*Embrassement du Harem*. Nous souhaitons que l'ouvrage vaille mieux que le titre. Z.

LE COMTE UGOLIN DE LA GUERARDENCA ET LES GIBELINS DE PISE.

PREMIÈRE PARTIE. — CHAPITRE IX.

LA DANSE.

(Suite.)

Les chroniqueurs n'ont pas raconté comment il advint qu'un vieillard de bon sens et de réputation qui se trouvait ce jour-là à Porto-Pisano, ayant été convoqué au conseil avec les autres, et apprenant l'augmentation du nombre des galères, déclara ouvertement qu'allant au devant du péril sans une pressante nécessité lui semblait une folie manifeste; que, bien que le hasard fût pour beaucoup dans les événements de la guerre, le devoir des officiers prudents consistait à ne jamais combattre l'ennemi à forces inégales, et que si, dans la dernière expédition, les Génois avaient refusé aux Pisans d'engager la bataille, leur mandant qu'ils n'étaient pas en ordre, il ne s'expliquait pas comment les Pisans ne pourraient agir de la même façon. Par ces motifs, il proposait d'attendre dans le port la flotte ennemie, et de la foudroyer du haut des tours avec des projectiles préparés à l'avance, s'il était impossible de la submerger.

Cet homme sage s'appelait Jacopo Villani; ayant dès sa jeunesse occupé avec honneur et intégrité les charges les plus élevées et les plus importantes de la république, il jouissait de l'affection et de l'estime de tous.

Son opinion exposée, personne ne se leva pour la combattre; non seulement les capitaines, mais encore la majeure partie des amiraux s'y rendirent. Le comte Ugolin, quels que fussent ses motifs, dissolut le conseil et

réclama le temps de prendre une détermination.

L'envoyé raconta enfin que la nuit s'était écoulée au milieu des angoisses de l'incertitude; que le vent d'ouest avait commencé de souffler au lever de l'aurore; que les officiers s'étaient d'autant plus raffermis dans l'intention d'attendre l'ennemi au port et de se défendre vigoureusement; mais qu'aux premières lueurs du jour, apprenant que les sentinelles placées au sommet des tours voyaient les voiles blanchir au loin et se mouvoir, le comte Ugolin, sans prendre conseil, avait donné le signal du départ, disant qu'après un armement aussi considérable et avec le courage qu'il connaissait à ses soldats, il fallait montrer le visage à la fortune qui favorisait toujours les audacieux; que ces quelques paroles avaient enflammé la multitude; que la flotte s'était ébranlée en bon ordre aux cris de *Vive la croix* (1) et que la victoire ou la défaite reposait entre les mains de la Providence.

Ces nouvelles s'étaient propagées dans toute la ville; on ne s'étonnera pas que de l'anxiété générale naquit cette terreur, qui naît d'ordinaire lorsqu'une circonstance imprévue vient doubler la gravité d'un danger imminent. L'accroissement dans une proportion ignorée des galères génoises faisait craindre que le courage ne fût stérile, et que les Pisans ne dussent succomber.

Aussi, ce matin-là, les interrogations et les réponses des habitants semées dans les rues et sur les places trahissaient cette triste inquiétude, ce doute terrible qui aggrave les peines morales de l'appréhension du malheur. On ne voyait le long des rues que regards abattus, salutations lointaines, et hommes hâtés de retourner au foyer, afin d'encourager leurs femmes, toujours trembantes dans l'incertitude si tôt que des nouvelles récentes frappaient leurs oreilles.

Montefeltro, accompagné de Buonconte, se rendit chez l'archevêque pour lui recommander son fils, qu'il laissait à Pise, et pour le remercier de la fête splendide de la veille.

Nino et Béatrix donnaient depuis le matin tous leurs soins aux préparatifs de la fête du soir. Nino, affligé des peines de sa sœur, renfermait néanmoins son chagrin au fond du cœur; mais Béatrix, altière et superbe, désirait que de sa fête, donnée à un aussi grand capitaine que le Montefeltro, quoique ennemi des Guelfes, l'on parlât, non-seulement dans les villes voisines, mais encore dans les plus éloignées; elle ne négligeait rien pour que les décorations fussent magnifiques, l'illumination éblouissante, et nombreux les instruments destinés à exciter à la danse.

Une fête semblable, dans une pareille occurrence, portait tous les caractères d'un événement extraordinaire; car on ne dansait d'habitude qu'à la fin du carnaval, aux calendes de mai, le premier jour des noces, et à la naissance d'un enfant aîné dans les grandes familles.

Le soleil, près de s'éteindre à l'occident, annonça que l'heure du bal était venue. Au son de la cloche saluant le crépuscule s'encombrent les escaliers du palais des Visconti, où Nino et Béatrix, celle-ci couverte des habits les plus fastueux, accueillaient les invités avec cette courtoisie qui, au treizième siècle et au nôtre, sont la preuve la plus manifeste d'une

(1) La république de Pise avait pour enseigne une croix blanche sur un champ rouge.

noble éducation. Nino agissait ainsi par convenance, Béatrix par calcul.

Les incidents dramatiques de la chasse de la veille, le petit Castruccio arraché à la mort, et le neveu de l'archevêque délivré d'un péril menaçant, ces récits commentés circulaient dans toutes les bouches. Beaucoup qui, le matin encore, eussent dédaigné de regarder la fête, y vinrent, poussés par la curiosité de contempler la belle et courageuse fille apparue pour la première fois avec le comte Lancia le jour de la bénédiction des galères. On la savait charmante dès lors; depuis elle s'était montrée pleine d'héroïsme; cela fit naître le désir universel de l'admirer de près.

On espérait d'ailleurs que le bruit des instruments, l'éclat des flambeaux et la joie de quelques uns communiquée aux autres éloigneraient, au moins un instant, la tristesse et les appréhensions universelles.

Mais la tristesse et les appréhensions n'avaient jamais abandonné Bianca. Sombre et soucieuse était-elle lorsque, seule dans sa chambre, elle se plaça à la fenêtre pour retarder de ses vœux l'approche de la nuit; sombre et soucieuse lorsque, se levant, elle appela avec un soupir sa sœur et se bailla; sombre et soucieuse lorsque, attendant beaucoup d'invités dans la salle du bal, elle descendit lentement et se glissa dans leurs rangs.

En posant son pied sur le dernier degré de l'escalier, elle s'efforça, sinon de déposer toute pensée funeste, du moins de ne laisser rien lire sur sa physionomie.

Puis, regardant les petites sandales blanches garnies d'or qui emprisonnaient ses pieds mignons et délicats, si légers à la danse, et pensant qu'une femme ne doit jamais refuser les grâces dont l'orna la nature, Bianca se prépara à montrer tous ses avantages personnels pour exciter le plaisir et l'enchantement.

Bianca avait, dans toutes les fêtes données à Pise, produit cet effet; qu'à l'arrivée de Ginevra. Dès qu'elle entra dans la salle, tous les yeux se dirigèrent vers elle, disant assez combien la jeune fille apparaissait belle.

Un gros collier d'émeraudes ornait son cou; des émeraudes étaient mêlées dans l'argent lui pendaient aux oreilles; d'émeraudes était mêlé un diadème, aussi en argent, qui ceignait son front. Du milieu de la tête partait un voile blanc qui, voltigeant au milieu des évolutions de la danse, laissait apercevoir l'élégance de ses formes.

De petites chaînes d'argent couvraient ses bras; une ceinture couleur de rose pâle, brodée d'argent, serrait sa robe; sur sa gorge s'épanouissait un tissu précieux apporté de la Flandre par des marchands juifs et achetés des deniers de Nino; celui-ci en avait fait présent à sa sœur chérie le jour de sa fête.

La chaleur bien naturelle dans une salle où s'agitait une nombreuse multitude, jointe aux ardeurs de la saison, chassa de ses joues ce reste de pâleur, expression trop exacte de la douloureuse situation de son cœur; voyant si ravissante et encore embellie par la magnificence de son costume (*abbellita dal bel manto*, comme chantait Pétrarque), les cavaliers les plus avenants débelaient autour d'elle; leurs paroles et leurs actions lui firent, hélas! espérer qu'elle serait la reine de la fête.

Parmi ceux-là se distinguait Buonconte, venu des premiers avec son père au bal donné en son honneur. La veille, ses yeux constamment fixés sur ceux de Ginevra ne lui avaient guère permis de considérer Bianca; mais,

us inquiet, lourd et tourmenté, rêva cette nuit qu'elle dansait sur des to-
i- beaux. (La suite à un prochain numéro.)

Un marchand boucher, le sieur Beley, rentrait à Bourg sur sa voiture par la grande route de Saint-Etienne, lorsqu'un peu avant les Carronnières-de-Challes (environ à deux kilomètres de la ville), un coup de fusil est venu le frapper au-dessous de la hanche droite et lui faire une grave et profonde blessure. Le sieur Beley avait rencontré en chemin un domestique des environs de Bourg qu'il fit monter avec lui dans sa voiture. Le domestique, effrayé du coup qui venait d'atteindre son compagnon de voyage, ne chercha point à savoir de quel de prodigier ses soins au blessé qui répandait beaucoup de sang ; il l'étendit comme il put sur sa voiture pour le ramener en ville. Des médecins furent tout de suite appelés ; on parvint à extraire une certaine quantité de plombs ; quelques-uns avaient pénétré fort avant ; plusieurs étaient brisés.

La justice informa aussitôt. Le sieur Beley déclara qu'aucun soupçon ne devait peser sur le domestique auquel il avait offert une place à côté de lui. Une autre personne qui, par hasard, suivait la voiture à quelque distance, fit part à la justice de ses renseignements, desquels il résulterait, assure-t-on, qu'un chasseur en blouse avec un chien blanc se serait trouvé près de la voiture du sieur Beley au moment où elle passait. Ce chasseur aurait disparu après l'événement.

Les magistrats se sont rendus sur les lieux le soir même à dix heures ; il a été impossible de retrouver la bourre du fusil, et ils n'ont pu recueillir qu'un très-petit nombre de renseignements dans les maisons du voisinage.

La première pensée a pu être celle qu'un crime avait été commis sur le sieur Beley ; cela paraît aujourd'hui difficile à admettre : il avoue lui-même n'avoir point d'ennemis. Il est donc présumable que ce n'est là qu'un fatal accident de chasse dont le sieur Beley a été la victime ; mais alors il serait du devoir de l'auteur involontaire de cet événement de se déclarer à la justice : ainsi cesseraient toutes les recherches et toutes les rumeurs.

Le sieur Beley est dans un état qui inspire de très-vives inquiétudes, et que le moindre changement peut aggraver. C'est un père de famille honnête et laborieux ; chacun déplore l'événement qui le livre à de si cruelles souffrances.

— On écrit de Nismes au *Courrier de la Drôme* :

« C'est le 16 septembre dernier que l'exploration de notre antique aqueduc a été commencée. On n'a employé que très-peu d'ouvriers (quatre), à cause du voisinage des vignes non encore vendangées, et le temps a été peu favorable, de sorte que le travail fait est encore très-peu de chose.

» Le débarquement a été commencé au nord de Saint-Gervazy, dans le lit d'un ruisseau appelé le Vieux-Cenabou, où l'aqueduc, rompu par le torrent, était visible sur les deux berges. La reconnaissance a été poussée à une dizaine de mètres de chaque côté.

» Le radier est intact ainsi que les deux murs latéraux à la hauteur de la naissance de la voûte, mais celle-ci manque dans toute la partie découverte jusqu'à présent. Si c'était par l'effet d'un éboulement naturel, on pourrait en tirer une conséquence fâcheuse pour la solidité de la construction ; mais il n'en est point ainsi : la voûte a été détruite de main d'homme.

» Ce qui le prouve, c'est que toutes les pierres en ont été emportées, et qu'on n'a retrouvé dans la capacité de l'aqueduc que de la terre, de la pierraille, du mortier, du ciment, en un mot ce qui ne pouvait pas servir à des bâtisses nouvelles et ne valait pas la peine d'être soustrait.

» Comme dans ce canal souterrain l'eau ne devait pas atteindre à la voûte, les Romains ne l'avaient pas construite avec le même soin que le fond et les parois ; aussi les démolisseurs se sont-ils arrêtés à la rencontre de cette maçonnerie de fer.

» Heureusement que le vandalisme n'a qu'une action bornée, surtout lorsque son but n'est que d'arracher, à deux mètres sous terre, des pierres que la nature offre en abondance sur les coteaux voisins. Nous sommes donc fondés à croire qu'à peu de distance nous trouverons l'aqueduc dans toute son intégrité. A mesure que les fouilles avanceront, nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats. Dès que la récolte sera levée, les travaux prendront plus d'activité, et une vingtaine de chantiers de fouilles seront organisés par les soins de M. Dombre, ingénieur de l'arrondissement, chargé de la direction de l'entreprise.

» Au fond de l'aqueduc, on a trouvé la pierre qui recouvrait un des regards et un fragment de son encastrement ; le reste avait été soustrait.

» Les recommandations les plus précises sont faites aux ouvriers pour la conservation de toute inscription, médaille ou objet d'art qui pourrait se trouver pendant les travaux. Ces choses, qui n'ont, en général qu'une mince valeur vénale, peuvent fournir des renseignements précieux au point de vue historique. »

Nouvelles diverses.

Un nouvel et étrange bateau de sauvetage est en voie de construction à Londres. Ses planches sont faites de caoutchouc et de liège broyé. Sa pesanté est de deux tiers moindre que celle du chêne, ce qui empêchera le bateau de chavirer ou de couler. Sa longueur est de 34 pieds et sa largeur de 11. Il est doublé de cuivre, et emploie douze rames, ou marche à deux voiles.

— La frégate *la Thétis*, de 46 canons, vient de prendre à Cherbourg deux compagnies d'infanterie de marine pour les transporter aux Antilles. Ce bâtiment ira prendre la station de Saint-Domingue, à laquelle il est destiné.

— Dans une petite ville de la Touraine, le directeur du théâtre allait donner *l'Enfant de Troupe*, lorsque quelques officiers de la garnison sont allés demander au colonel le retrait de la pièce. Le colonel s'est adressé au sous-préfet, qui a interdit la représentation. Nous nous rappelons qu'on se moque dans la pièce d'un capitaine qui porte un corset. Nous ne supposons pas que ce soit cette raison qui ait dicté la démarche de ces officiers ; mais il n'y a pas d'autre motif apparent qui justifie une démarche que nous trouvons inspirée par une susceptibilité au moins exagérée.

— On nous rapporte, dit le *Propagateur de l'Aube*, que le jour des obsèques du général Pailhès, dans la prévision, qui commence à se réaliser, de l'érection d'un monument au vieux soldat de la garde, on a pratiqué, contre le gré du curé, la fosse dans un endroit apparent, au lieu de suivre l'ordre accoutumé et de placer dans un recoin ignoré la tombe du général. M. Demainville, adjoint au maire d'Estissac, a dû plaider très-vivement en faveur du glorieux cadavre, et invoquer ses droits municipaux pour obtenir que le général fût mis dans un lieu apparent. Le curé ne s'est tenu pour battu que lorsqu'il lui a été demandé où il placerait, le cas échéant, le corps d'un évêque : « A la place d'honneur », répondit l'abbé. — Eh bien ! répliqua l'adjoint, aux yeux de la loi, un général est au même rang qu'un évêque. » Cette argumentation mit seule fin au débat. Qui aurait jamais pensé que le général Pailhès aurait eu besoin de la protection d'une mitre pour faire reconnaître à son grade la prééminence qui lui appartient ?

— Dans les pays de l'absolutisme, la superstition trouve accueil et toute faveur, elle jouit de privilèges, elle est bien en cour. Utile auxiliaire des institutions et de la police, elle s'enrichit très-bien dans les rouages de la royauté, et la royauté la protège.

Un ministre protestant de Trèves vient d'en faire l'apprentissage au prix d'une destitution. Le jour où dans l'antique métropole le rideau était tiré de devant la chemise supposée du Christ, il paraît que ce ministre, M. Schrieber, s'exprima avec indépendance sur le culte des reliques. La sortie du ministre a été signalée à la vindicte du gouvernement par les fanatiques. M. Schrieber a été révoqué pour toujours de ses fonctions de pasteur. La *Gazette de Metz* a chanté *hosannah* ! et fait honneur au roi de Prusse de ce témoignage de respect pour la liberté des croyances. « Pourquoi, se demande-t-elle, tous les gouvernements ne comprennent-ils pas ainsi la protection des cultes ? » Nos ultramontains voudraient que partout leurs croyances trouvassent pour égide des procédés analogues aux rigueurs de la justice prussienne.

— Voici une série de remarques historiques assez curieuses : Louis XIII a eu deux fils ; l'aîné, l'homme au masque de fer, n'a pas régné.

Louis XIV a eu quatre fils ; l'aîné, le grand dauphin, n'a pas régné.

Louis XV a eu deux fils ; l'aîné, le dauphin, n'a pas régné.

Louis XVI a eu également deux fils ; le dauphin est mort au Temple.

Napoléon a eu un fils, le roi de Rome, qui est mort à la cour d'Autriche sous les atteintes d'un mal qui est encore un mystère ; le roi de Rome non plus n'a pas régné.

Louis XVIII est mort sans postérité.

Charles X a eu deux fils ; le dauphin, duc d'Angoulême, n'a pas régné.

Enfin, Louis-Philippe I^{er} a eu six fils, et l'aîné, le duc d'Orléans, est mort, lui aussi, sans avoir pu monter les degrés du trône.

Si donc le comte de Paris règne, il rompra une loi fatale et bien étrange qui régit la succession au trône dans les familles régnantes en France depuis deux cents ans.

— L'affaire du curé de Bertrimoutiers contre le *Patriote de la Meurthe* a été appelée samedi dernier devant la cour royale de Nancy, chambre des appels de police correctionnelle, et renvoyée à la première audience du mois de novembre après les vacances.

— M^{me} Lacoste va, dit-on, épouser un artiste de mérite, M. Tagliafico. La jeune et riche veuve l'a choisi entre les prétendants qui l'assiégeaient et qui depuis l'acquittement étaient venus encore plus nombreux, comme on le croit facilement. M. Tagliafico est presque un compatriote de M^{me} Lacoste ; il est Auvergnat, malgré son nom italien.

— Une mère et sa fille donnèrent le jour, le 20 septembre, en moins de deux minutes d'intervalle, à deux enfants mâles. La matrone chargée de présider à l'accouchement, ayant déposé les deux nouveau-nés dans le même berceau, a été dans l'impossibilité, plus tard, d'assigner à chaque mère son fils. Le journal de Toulouse, plus raconte ce fait dit qu'on sera obligé de s'en rapporter au hasard pour décider quel sera l'oncle ou le neveu.



Nouvelles Etrangères.

SUISSE.

On lit dans la *Gazette de Bâle* :

« M. Bayer, agent de la compagnie française qui s'est chargée au Valais des travaux sur le Rhône, et qui séjourne à Granges, a porté plainte devant l'ambassade française sur la manière brutale dont il a été expulsé de cette commune aux cris de : « Nous ne voulons plus de Français ! Si l'on nous donne des Piémontais, nous les recevrons avec plaisir ; mais les Français, nous les chassons. » M. Bayer s'était d'abord adressé à un conseil exécutif, mais celui-ci a répondu que les communes étaient souveraines, et qu'en cette circonstance elles avaient agi selon leur droit. »

PRUSSE.

Le malaise de la classe ouvrière paraît général en Prusse. Aussi des symptômes d'agitation se manifestent-ils à chaque instant et sur des points différents. C'était d'abord la Silésie ; c'était ensuite la Saxe. Vient maintenant la vieille Prusse elle-même, le cœur de la monarchie. Voici ce qu'on écrit en effet de Berlin, le 26 septembre, à la *Gazette de Manheim* :

« Il y a quelques jours, on appréhendait à Magdebourg des troubles dans les fabriques de sucre de betterave ; les ouvriers avaient eu l'intention de détruire les fabriques, parce que leur paie avait été réduite. Les autorités ont été prévenues à temps pour empêcher les désordres. »

TURQUIE.

Le 5 septembre, le prince Handschéri, premier drogman de l'ambassade de Russie, s'est rendu en grand costume chez Rifaat-Pacha, et lui a montré une décoration appartenant à un colonel turc qui se trouvait à bord d'un navire turc récemment capturé dans la mer Noire, et qui faisait voile pour la côte de Circassie. Rifaat-Pacha répondit que cette décoration ne prouvait pas que celui qui la portait fût un colonel turc. Il paraît qu'il y avait à bord du navire de la poudre et des fusils sortis de fabriques turques. Le prince Handschéri a déclaré que le gouvernement russe enverrait en Sibérie le colonel arrêté, mais que la Porte-Ottomane pourrait le réclamer. On pense qu'elle ne le réclamera pas.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements*, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la *PATE DE GEORGE*, pharmacien d'Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins que les autres, par boîte de 65 c. et de 1 fr. 25 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16 ; VERNET, place des Terreaux, 15, à la pharmacie des Célestins ; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy ; à Châlons-sur-Saône, FOURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36 ; à Mâcon, Mossel, pharmacien, et à Genève (Suisse) ROUZIER, Grande-Rue, 4.

ÉTUDE DE M^e BOURGEOIS, NOTAIRE A LA GUILLOTIÈRE, COURS DE BROSSES, N. 1.

ADJUDICATION

DU FONDS DE CAFÉ TARPIN,
Exploité à la Guillotière, place du Marché-aux-Grains, n. 4, par le sieur Tarpin,

et d'autres objets mobiliers,
tels que lits, garde-robes, commodes, tables, etc.

L'adjudication de tous ces objets aura lieu, en bloc, dans la principale salle dudit café, le lundi sept octobre courant, à midi, par le ministère dudit M^e Bourgeois, commis judiciairement.

S'adresser, pour les renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, audit M^e Bourgeois, notaire. (9767)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE VASTE ET GRANDE MAISON,
AVEC CAVE, ÉCURIE ET REMISE,

Située à la Cité-Napoléon, près la statue.

Il existe dans la maison un hôtel dit *HOTEL DES VICTOIRES*, composé de salons magnifiques de toutes grandeurs et de plusieurs petites chambres. Il y a un jardin complanté d'arbres à fruits et vigne, une pièce d'eau, treille, salle d'ombrage. Le tout contigu.

Cette vente aura lieu le huit octobre 1844, heure de onze du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Laforest, notaire, chargé de traiter de gré à gré. (2168)

ÉTUDE DE M^e HODIEU, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, 23.

A vendre de suite à l'amiable pour cause de santé.

UN HOTEL

situé dans le centre de la ville et fréquenté par le commerce.

Il possède une bonne clientèle et une très-ancienne réputation. On désirerait une partie du prix comptant, et on donnerait toutes facilités pour les derniers paiements en présentant des garanties suffisantes.

S'adresser audit M^e Hodieu, notaire. (9333)

ÉTUDE DE M^e CHEVRIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 9.

A placer en voyage.

25,000 fr. sur une tête de 46 ans, au taux de 8 0/0.
S'adresser audit M^e Chevrier. (9448)

A VENDRE.

UN FONDS DE CAFÉ
très-bien agencé et jouissant d'une bonne clientèle,
Situé grande rue de la Guillotière.

S'adresser à M. Martin, marchand de vins, même rue. (2588)

A céder pour cause de maladie.

UN TRÈS-BON COMMERCE DE DÉTAIL dans une ville aux environs de Lyon, comprenant la toilerie, rouennerie, soierie, draperie et bijouterie.
S'adresser à MM. Chapelle, Villaret, Lapiere et Germain, place Saint-Nizier. (2153)

A rendre en gros ou en détail.

DIX MILLE MURIERS de deux mètres de hauteur et de quarante centimètres de rondeur, tous greffés et en belle qualité.

S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2. (2595)

SEUL DÉPOT

A Lyon, chez M^{me} veuve RAVY, rue Puils-Gaillot, 7,

DES ARTICLES RENOMMÉS

DE LA MAISON ROUSSEAU DE PARIS.

L'EAU DORÉE, qui teint réellement sans préparation, de suite et pour toujours, les cheveux et les favoris en toutes nuances.

LA POMMADE GRECQUE, qui arrête immédiatement la chute des cheveux et les fait pousser en peu de temps.

L'ÉPILATOIRE DU SÉAIL, qui fait tomber les poils du visage ou des bras en dix minutes, sans altérer aucunement la peau.

LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage.

L'EAU ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel : on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. — Prix : 5 fr. chaque article. (7099)

MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Code). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. (8905)
Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées.

AVIS.

M. BADIN, teneur de livres et agent d'affaires, maison Chevalier, aubergiste, rue Ecorche-Bœuf, 16, au 5^e, à Lyon. (2169)

GUÉRISON DES

MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHERMEZON, rue de la Comédie ; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

TAFETAS Le Perdriel, en rouleaux, jamais en boîtes, les VÉSICATOIRES, l'autre rafraîchissant pour passer les cautères sans démanaison, SERREBRAS, COMPRESSES, etc. Dépôts dans les bonnes pharmacies. (5393—7032)

CRAINS DE SANTÉ

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût ; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies : à Lyon, place des Terreaux, 13 ; Turin, à Tarare ; Couturier, à Saint-Etienne ; Ayot, à Villefranche ; Morel, à Mâcon ; Trouillet, à Vienne ; Delange, à Voiron ; Plana, à Grenoble. (8401)

JEUNES CHIENS.

Guérison de leurs maladies par un moyen prompt et infallible.

S'adresser : à Lyon, à la pharmacie de M. Courtois, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque ; à Genève, chez M. Burkel, droguiste, rue du Terrail. (5874)

5 centimes la bouteille.

POUDRE GAZEUSE

De J. F., pharmacien-chimiste de la faculté de Paris.

Pour préparer en cinq minutes l'eau gazeuse. — Prix de la boîte pour vingt bouteilles, 4 fr. ; la limonade gazeuse et le vin de Champagne, 2 fr.

Dépôt général à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture, 16. (8486)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, Rue Poulailherie, 19.